

Au Gros-de-Vaud, on file encore, et ailleurs ?

Autor(en): **Chambaz, Octave**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **47 (1909)**

Heft 13

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-205858>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

AU GROS-DE-VAUD ON

FILE ENCORE, ET AILLEURS ?

DANS un article intitulé *La fin du rouet*, publié dans ces colonnes il y a près de dix ans, le 20 mai 1899, et que j'écrivais à l'ombre de cette belle forêt de l'Erberey, près Palézieux, — de laquelle je me flattais d'avoir à moi seul la jouissance poétique, parce que j'en connaissais chaque sapin et que je m'abreuvais de ses charmes variés par tous les temps et toutes les saisons, — je disais que la culture du chanvre tendait à disparaître; ce à quoi j'aurais pu ajouter que, *rite* et étoupe prenant à l'ordinaire le chemin de la filature mécanique, le temps viendrait pareillement où les rouets de famille, relégués les uns après les autres au galetas, n'en sortiraient plus qu'à l'appel du marchand d'antiquités.

Il n'y a rien à changer aujourd'hui à cette constatation, tant pénible soit-elle à enregistrer. Les faits, du reste, ne se refont pas et c'est chimère de croire qu'il est possible de remonter le cours naturel des événements, c'est-à-dire d'arrêter l'évolution constante des idées et des choses.

En effet, j'ai pu remarquer depuis, dans mes fréquentes promenades par monts et vaux, à travers champs et près, que les *outses*¹ peuvent parfois, pour les territoires de plusieurs communes, se compter sur les doigts, même d'une main; et que si l'on sème du lin ce n'est guère que pour la graine, car l'on pratique de moins en moins la manière d'agir des anciens de Forel, exprimée par cette parole, répétée un peu partout de père en fils après eux : *Faut ékaure lou lin po lou gran, pu la paille no servetret*. (Il faut battre le lin pour la graine, puis la paille nous servira)².

Si je reviens sur ce sujet, présentement, c'est qu'il m'a semblé qu'il offrait l'intéressant motif d'une petite enquête, pouvant s'étendre au delà de notre canton, soit, à défaut de la Suisse entière, à la Suisse romande dans son ensemble.

Ces recherches rentrant dans le cadre du *Conteur*, celui-ci vient donc, avec moi, inviter chaleureusement à y participer, dès cet instant, ses nombreux lecteurs et lectrices, amis et amies du bon vieux temps et de ce qui de près ou de loin s'y rattache. Notre rédaction centralisera avec la joie et l'empressement qu'elle met à recueillir tout ce qui a le parfum enivrant du terroir et de l'antiquaille, les renseignements qui lui parviendront et desquels, comme de juste, ses abonnés seront les premiers à profiter.

Nous ne demandons pas, d'ailleurs, qu'on se fende en quatre pour nous répondre. Il s'agit simplement d'indiquer par à peu près, pour tel village ou telle contrée, le nombre de paysans semant du chanvre ou de paysannes filant toujours. Toutefois le correspondant qui ajoutera

quelque détail typique ou souvenir original sera particulièrement bény.

J'avais songé m'enquérir moi-même personnellement pour le Jorat et le Gros-de-Vaud, mais je me suis vite aperçu que, si je m'obstinais à vouloir réunir des données complètes et précises, il me faudrait y consacrer des loisirs autrement plus longs que ceux dont je dispose et, qu'en somme, le jeu n'en vaudrait pas la chandelle.

Ce qui m'enthousiasmait à partir en chasse de la sorte c'était la vue photographique de la plus jolie scène campagnarde qui se puisse rêver : un *dévidage*, par un radieux jeudi d'Ascension, au beau village de Suchy ! Elles sont là, vingt-cinq à trente, femmes et jeunes filles, les reines de l'endroit, rangées en demi-cercle dans une cour de maison cosuée, ayant à leurs pieds chacune ses *z'écochaires*³ et tenant d'une main le gros peloton de fil, puis maniant de l'autre habilement l'*êtrezon*⁴. O gens fortunés de Suchy, de grâce, révélez-nous le nom du dieu qui a ainsi interrompu sur vos têtes la fuite rapide du temps !

Je me suis néanmoins aventuré un bout. J'ai dit bonjour, à Rovray, à l'unique fileuse qui nous reste, pour aller m'informer à Chavannes-le-Chêne si leurs gamins auraient pu, l'été dernier, se rouler dans le chanvre, *sous Vellaz*, à l'instar de la bande que dénonçait à la municipalité, le 22 juillet 1860, un propriétaire mécontent. Il m'a été répondu qu'en ce lieu, certainement, il y aurait eu bien à faire. J'apprends ensuite qu'aussi Molondin, avec ses chenevières clairsemées, ne fournirait plus du *battioron*⁵ en suffisance pour permettre à une cinquantaine d'électeurs de s'y étendre à l'aise, comme cela se fit, il y a quarante ans, lors d'une élection complémentaire au Grand Conseil.

Plus loin, Chanéaz, malgré sa coquette villa moderne possédant jusqu'au chauffage central, aurait conservé cependant ses fidèles du rouet. Cuarny, Thierrens, Sassel, Combremont-le-Petit, Champtauroz, Treytorrens, et surtout Neyruz et Villars-le-Comte tiennent fermement pied à botte, paraît-il. Arrissoules, à l'exemple d'autres communes frontalières, fait plutôt travailler les fileuses voisines fribourgeoises. Enfin Denezzy, qui clôt ma liste, est en bon rang. Cet hiver il y avait en moyenne, jour pour jour, comptés exactement, sans oublier aucune maison, de la première du haut à la dernière du bas, sept rouets qui marchaient. J'ai trouvé ce chiffre consolant. Il ne l'était pas pour le vieillard qui me l'a fourni, lequel s'est hâté d'ajouter : *N'est pliequa quemin din mon dzouvenou temps, iau, tsi no, l'ai avai aô pailou, dû la Saint-Martin à Pâquie et dû cin haôrs daô matin à onz'haôrs daô né, adi quatrou bregou que veriran*. (Ce n'est plus comme au temps de ma jeunesse, où, chez mes parents, il y avait à la chambre de ménage, dès la Saint-Martin à Pâques, et de cinq heures du matin à onze heures

du soir, continuellement quatre rouets qui tournaient.)

Et, maintenant, je passe la plume aux bienveillants lecteurs qui m'ont suivi jusqu'ici, leur cédant gracieusement ma place pour le prochain numéro déjà.

OCTAVE CHAMBAZ.

L'IMPÉRATRICE MARIE-LOUISE AU

BOIS DE BOULEZ, PRÈS PAYERNE.

LE 9 septembre 1814, Marie-Louise et sa suite couchaient à Lausanne. On prit le lendemain la route de Payerne. Une heure avant d'arriver aux portes de cette ville, « Madame de Colorno fit arrêter sa voiture pour entendre une petite sérénade patriarcale qui lui fut offerte par le ministre protestant de Payerne, qui s'était placé à mi-côte dans le bois de Boulez. Les chants de ce brave homme étaient accompagnés par ses deux filles qui jouaient l'une du violon, l'autre de la flûte. Après le petit concert de famille, ils offrirent à Marie-Louise des fruits et des fleurs. Le frère de ces deux jeunes personnes, vêtu de l'antique costume helvétique et placé sur la lisière du bois, chanta le *Ranz des vaches* ! Ce jeune homme avait une très belle voix, et, pour rendre l'illusion plus complète, il caressait de la main deux vaches d'une beauté admirable. Ce petit impromptu champêtre eut un succès complet et fit presque pleurer de tendresse la duchesse de Colorno, qui félicita vivement les deux virginales pastourelles et le roucoulant Tircis qui l'avaient transportée, un instant, en Arcadie.

(Bausset : Mémoires anecdotiques sur l'intérieur du palais de Napoléon et celui de Marie-Louise; Max Billard : les maris de Marie-Louise.)

(Communiqué par M. L. D.)

Déception. — Qu'as-tu donc, tu as l'air tout triste ?

— Il y a de quoi, certes !

— Alors ?...

— Figure-toi que j'avais écrit à mon père de m'envoyer l'argent nécessaire pour payer mon tailleur. Au lieu d'argent, devine ce que je reçois ?

— Ma foi... Je ne sais pas... un « savon » ?

— Pas du tout... Il m'envoie la facture acquittée ?



Faits divers. — Un de nos journaux publie le fait-divers que voici :

« Un bien triste accident est arrivé jeudi dernier à M^{lle} X., dont la beauté faisait l'admiration de tous, visitait la fabrique ». Soudain, glissant sur les dalles humides, elle chancela et s'assit au beau milieu d'un baquet dans lequel se trouvait du vitriol. La pauvre jeune fille est défigurée pour le reste de ses jours. »

(Communiquées par J. K.)

¹ Chenevières.

² Beaucoup de cultivateurs ne battent pas leur lin au fléau, ils l'égrenent à l'aide d'un grand peigne de bois adapté à l'extrémité d'un bane sur lequel l'opérateur s'assied à califourchon.

³ Dévidoir.

⁴ Petit objet d'os ou de bois, percé aux deux bouts, dans lequel on passe le fil, en le dévidant, pour le rendre lisse.

⁵ Débris de chanvre tombant sous la broie.